

2 novembre 2010

10.408

**Question Daniel Ziegler**

**Indemnités LACI de 520 jours**

Selon les informations en notre possession, la possibilité d'octroyer des indemnités de chômage jusqu'à 520 jours arrive à échéance à fin 2010.

Etant donné que la loi révisée sur l'assurance-chômage entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011, selon le communiqué du DFE du 1<sup>er</sup> octobre, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer quand il va solliciter une nouvelle prolongation d'au moins trois mois?

Etant donné le taux de chômage actuel dans le canton, le Conseil d'Etat envisage-t-il de formuler une demande de prolongation allant au-delà de la date du 31 mars 2011?

Cosignataires: F. Konrad, B. Nussbaumer, D. Schürch, J. Hainard, M. Debély, F. Fivaz, B. Hurni, V. Leimgruber, T. Buss, D. Angst, G. Würgler et V. Pantillon.